Construire un multilatéralisme capable d’agir

La proposition en clair

Renforcer les institutions et accords fondés sur des règles communes, leur capacité d’exécution et leur légitimité.

Pourquoi agir ?

Repères et mesures concrètes :

Le climat, les pandémies, les conflits et les crises de dette traversent les frontières. Un État peut réduire ses propres émissions, mais ne peut stabiliser seul le climat mondial. Le même raisonnement vaut pour la circulation d’un virus ou les règles fiscales des multinationales.

L’Organisation des Nations unies compte 193 États membres. Cette universalité donne une légitimité particulière à ses décisions, mais rend les compromis difficiles. Au Conseil de sécurité, cinq membres permanents disposent du veto : un seul peut bloquer une résolution substantielle.

La pandémie de Covid-19, déclarée en 2020, a montré l’utilité de partager rapidement des données sanitaires et de coordonner la recherche. Elle a aussi révélé les inégalités d’accès aux vaccins et les limites d’engagements internationaux non contraignants.

L’accord de Paris de 2015 réunit presque tous les pays autour d’un objectif climatique commun. Pourtant, les engagements nationaux ne garantissent pas à eux seuls que la trajectoire mondiale soit respectée : les résultats doivent être mesurés et corrigés.

Situation actuelle

Repères et mesures concrètes :

L’ONU réunit 193 États et intervient dans la paix, l’aide humanitaire, le développement et les droits humains. Son Assemblée générale permet le débat universel ; son Conseil de sécurité peut adopter des décisions obligatoires, mais reste soumis au veto de ses cinq membres permanents.

L’Organisation mondiale de la santé coordonne des alertes et des normes sanitaires. Les conventions sur le climat, la biodiversité et les océans organisent d’autres coopérations, tandis que le FMI et les banques multilatérales interviennent dans la stabilité financière et le développement.

Mesures proposées

Repères et mesures concrètes :

Adopter une loi de programmation multilatérale pour cinq ans. Elle retiendrait au maximum dix priorités : par exemple paix, climat, santé mondiale, intelligence artificielle, dette souveraine et lutte contre les crimes internationaux. Chaque priorité aurait un responsable, un calendrier, un budget et des indicateurs publics.

Installer une coordination interministérielle légère, réunissant diplomatie, finances, santé, climat, recherche et défense. Avant de créer une institution, elle appliquerait quatre questions : problème réellement transfrontalier, insuffisance des réponses nationales, bénéfice attendu et possibilité de corriger ou arrêter le dispositif.

Évaluer tous les cinq ans les principales participations françaises. Les institutions utiles seraient renforcées ; celles qui fonctionnent mal devraient être réformées, fusionnées ou, après examen, moins financées. Les contributions obligatoires resteraient intégralement honorées.

Porter une réforme de l’ONU : meilleure représentation de l’Afrique, transparence sur l’usage du veto et engagement de retenue face aux atrocités de masse. Les modifications de la Charte nécessiteraient un accord international ; la France ne peut les décider seule.

Développer des coalitions ouvertes, notamment européennes, sur les normes de cybersécurité, d’IA, de santé et de transition énergétique. Soutenir les experts français dans les instances techniques, sans confondre coopération et transfert automatique de souveraineté.

Promouvoir un financement partagé des biens publics mondiaux en utilisant prioritairement les banques et fonds existants. Chaque engagement important suivrait la chaîne : négocier, financer, mesurer, vérifier, corriger. Un rapport annuel au Parlement présenterait objectifs, coûts, résultats et écarts.

Calendrier de mise en œuvre

Repères et mesures concrètes :

Année n, premier semestre : réaliser l’audit des engagements français, des contributions obligatoires et volontaires et des instances où la France est représentée. Identifier au maximum dix priorités et publier une première cartographie des dépenses et des résultats connus.

Année n, second semestre : déposer une loi quinquennale de programmation multilatérale. Créer, au sein des administrations existantes, le conseil de coordination et son secrétariat léger. Définir le test de subsidiarité et les indicateurs communs.

Année n+1 : lancer les premières évaluations indépendantes d’organisations et programmer sur plusieurs années les contributions volontaires prioritaires. Renforcer la présence française et européenne dans les enceintes de normalisation technique ; établir le premier rapport annuel au Parlement.

Coûts et financement

Repères et mesures concrètes :

La fiche initiale privilégie le redéploiement et ne donne aucun montant global. KAIROS pourrait retenir une hypothèse de lancement de 20 millions d’euros sur cinq ans, soit 4 millions par an en moyenne. Ce montant reste indicatif.

Répartition indicative sur cinq ans : 4 millions pour l’audit des engagements et les évaluations indépendantes ; 3 millions pour le secrétariat interministériel et les tableaux de bord ; 5 millions pour la présence d’experts dans les organismes internationaux de normalisation ; 4 millions pour les études et montages de projets de biens publics mondiaux ; 2 millions pour la formation et l’expertise partagée ; 2 millions pour le suivi parlementaire et les évaluations finales.

Financement envisagé : 12 millions de redéploiements dans les budgets existants de coopération et d’expertise, ; 5 millions de crédits nationaux supplémentaires soumis au vote du Parlement ; 3 millions de cofinancements européens ou partenariaux à rechercher, non acquis.

Les contributions obligatoires de la France aux organisations internationales restent dues et ne sont pas incluses dans ces 20 millions. Les investissements climatiques, sanitaires ou financiers d’un futur fonds mondial sont également exclus : ils devront être chiffrés projet par projet.

Source : page KAIROS « proposition-49.html » transmise le 29 octobre 2026. Cette fiche résume les éléments publiés ; consulter la page pour le texte complet.